HAL
open science

Le milieu marin haïtien : chronique d'une catastrophe écologique

Pascal Saffache

To cite this version:

Pascal Saffache. Le milieu marin haïtien : chronique d'une catastrophe écologique. Etudes Caribéennes, 2006, Varia, 5, 10.4000/etudescaribeennes.267 . hal-02054500

HAL Id: hal-02054500

https://hal.univ-antilles.fr/hal-02054500v1

Submitted on 1 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Études caribéennes

5 | Décembre 2006
Micro-insularité et dégradations des milieux marins: l'exemple de la Caraïbe

Le milieu marin haïtien : chronique d'une catastrophe écologique

Pascal Saffache

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/267
DOI : 10.4000/etudescaribeennes.267
ISBN : 978-2-8218-0654-2
ISSN : 1961-859X

Éditeur
Université des Antilles

Édition imprimée
Date de publication : 1 décembre 2006
ISSN : 1779-0980

Ce document vous est offert par Université des Antilles – Service commun de la documentation

Université des Antilles

Référence électronique
Pascal Saffache, « Le milieu marin haïtien : chronique d'une catastrophe écologique », *Études caribéennes* [En ligne], 5 | Décembre 2006, mis en ligne le 15 décembre 2006, consulté le 01 mars 2019. URL : http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/267 ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.267

Ce document a été généré automatiquement le 1 mars 2019.

Les contenus d'*Études caribéennes* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Le milieu marin haïtien : chronique d'une catastrophe écologique

Pascal Saffache

Cartographie 1. Présentation géographique de la République d'Haïti

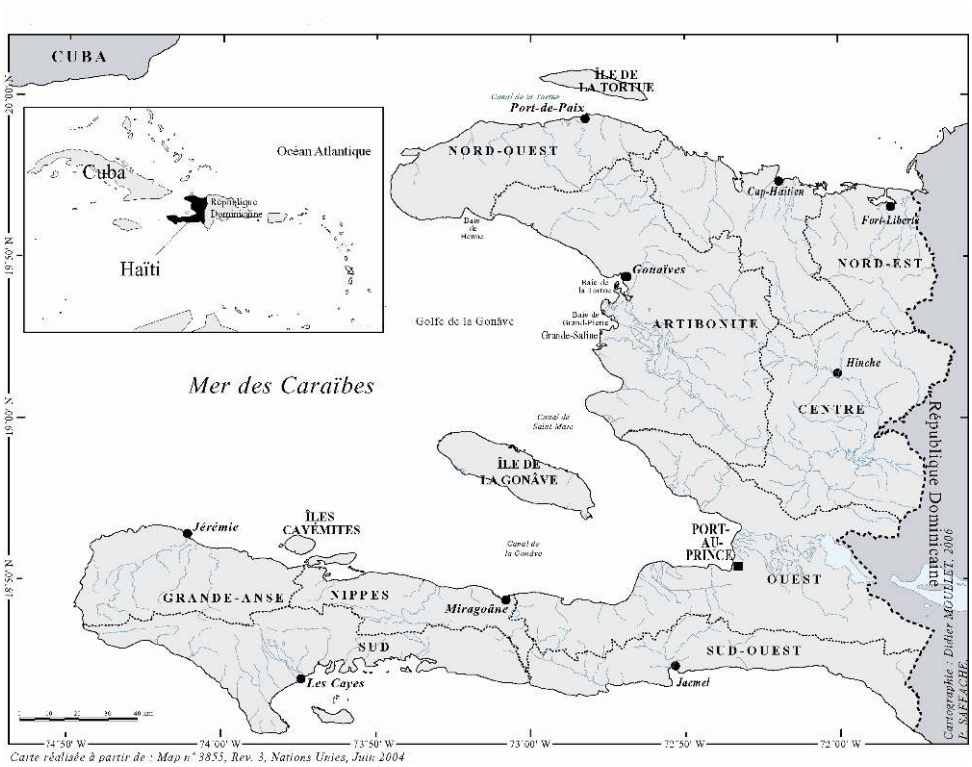

Introduction

1 Séparée de la République dominicaine par une chaîne de montagnes, la République d'Haïti occupe toute la partie occidentale de l'île d'Hispaniola (figure 1). D'une superficie de 28 000 km^2 environ, cet État dispose d'un linéaire côtier de 1 535 km et d'une plate-forme insulaire de 5 000 km^2. En raison de la petite taille des îles voisines (excepté l'île de Cuba), ces caractéristiques devraient lui conférer une position dominante ; cependant, il n'en est rien, car les espaces littoraux et marins haïtiens sont particulièrement dégradés (Magny, 1991 ; Holly, 1999 ; Bouchon, 2000).

2 À travers une présentation des caractéristiques écosystémiques du milieu maritime, mais plus encore à travers une description des sources de dégradations, l'ampleur du désastre écologique sera appréciée. Des initiatives soutenues par l'UNESCO permettent toutefois d'espérer une amélioration lente, mais probable de cette situation.

1. Un patrimoine écologique affaibli

3 À l'image des autres îles de la région, les écosystèmes marins haïtiens se composent de trois entités : des récifs coralliens, des herbiers de phanérogames benthiques et des mangroves.

4 De façon générale, les récifs coralliens sont peu représentés et leur richesse spécifique est faible (deux principales espèces ont été recensées : *Milliporina* et *Scleractinia*) ; seules quelques colonies bien établies ont été inventoriées à proximité des îles des Arcadiens. Pour le reste, il s'agit essentiellement de colonies stressées ou nécrosées (recouvertes d'une épaisse chape sédimentaire) peu fréquentées par les poissons (Bouchon, 2000). Quelles que soient leurs caractéristiques, ces colonies sont recouvertes d'algues vertes filamenteuses de type *Caulerpa* (UNESCO, 1998), associées parfois à des gorgones, mais de façon suffisamment marginale pour n'avoir fait l'objet d'aucune quantification.

5 Les herbiers de phanérogames sont beaucoup mieux représentés, puisqu'ils se développent sur la plupart des côtes entre 2 et 3 mètres de profondeur. S'il s'agit traditionnellement de formations qui jouent un rôle écologique capital, puisque fournissant un habitat, des éléments nutritifs et des aliments à la faune sous-marine, en Haïti, ces formations sont recouvertes d'une épaisse pellicule sédimentaire, les rendant inintéressantes pour les poissons et les crustacés (UNESCO, 1998).

6 Bien qu'aucune étude approfondie n'ait été effectuée à ce jour, les mangroves qui colonisent les côtes haïtiennes se différencient fortement de celles que l'on rencontre dans les îles voisines. Tout d'abord, leur extension verticale est limitée (elles souffrent en réalité d'une forme de nanisme, en raison d'une déficience en eau douce), leur richesse spécifique est réduite [deux espèces perdurent : les palétuviers rouge (*Rhizophora mangle*) et noir (*Avicennia germinans*)] et leur fonction d'aire de nidification, de production de carbone (en raison de la chute de feuilles mortes) et de protection des côtes est fortement limitée, en raison de leur formation cespiteuse, donc rhéxistasique.

7 Cette situation de forte dégradation s'explique en raison de la situation générale de la République d'Haïti (son contexte socio-économique et politique), mais plus encore à cause des pratiques qui perdurent sur les bassins versants et plus généralement celles qui se développent sur ou à proximité des côtes.

2. Des sources de dégradations multiples

2.1. Un contexte politique et socio-économique défavorable

8 S'il est vrai que les sources de dégradations sont multiples, il en est une qui n'a fait qu'accentuer les autres, il s'agit du contexte politique et socio-économique dans lequel a évolué la République d'Haïti depuis le milieu du XXe siècle. De l'année 1957 (date de l'accession au pouvoir du docteur François Duvallier) au mois de février 2004 (date de l'éviction du Président Jean-Bertrand Aristide), ce sont près d'une dizaine de coups d'État qui ont plongé ce pays dans le chaos. Les populations étant soumises quotidiennement à un régime de terreur (meurtres, viols, enlèvements, etc.), les règles les plus élémentaires d'administration et de gestion de l'espace n'ont jamais été initiées et de ce fait respectées. Les populations livrées à elles-mêmes se sont donc débrouillées comme elles le pouvaient et l'anarchie s'est donc installée.

9 Bien que les autorités locales revendiquent l'existence de textes de loi qui régissent l'aménagement de l'espace, le ramassage des ordures ménagères (régi par l'article 51 du moniteur du 5 août 1937) ou encore l'utilisation de la zone côtière (UNESCO, 2002), le manque de compétence des responsables politiques et de leurs services techniques, la corruption généralisée, l'absence de moyens financiers permettant d'embaucher des personnes-ressources, sont autant d'éléments qui ont participé à la faillite de l'État (Saffache *et al.,* 2002 [1]). En effet, comment aménager à long terme, quand la durée des mandats est subordonnée aux coups d'État ? Cette situation politique entretient donc un contexte socio-économique difficile et particulièrement défavorable au respect des normes environnementales les plus élémentaires. La situation actuelle de la République d'Haïti ne laisse malheureusement entrevoir aucune solution environnementale ou autre à court terme.

2.2. Une déforestation massive

10 La situation économique haïtienne évoluant de façon inversement proportionnelle à la croissance démographique, l'exode rural est souvent l'unique moyen dont disposent les familles les plus pauvres pour survivre (Saffache *et al.,* 2002 [1]). En dépit de l'absence de données chiffrées, ce sont chaque année plusieurs dizaines de milliers d'individus qui tentent leur chance à Port-au-Prince. Cet engouement pour la capitale tient plus à l'absence de travail dans les campagnes et aux salaires misérables et fluctuants qui y sont pratiqués, qu'à son réel dynamisme économique. Ces populations déracinées s'installent donc où elles le peuvent : sur le bord des ravines, à proximité des mangroves ou sur des flancs de montagnes escarpés ; dans tous les cas, un déboisement massif est opéré.

11 Certains ex-paysans se trouvant dans des situations économiques déplorables n'ont d'autres choix que de transformer le couvert végétal en charbon de bois — seule activité susceptible de leur permettre de dégager quelques profits et source principale d'énergie pour la majorité de la population (dans un tel contexte où le gaz doit être rare et cher, le charbon de bois reste le combustible idéal pour la cuisson de la nourriture. Dans certains pays africains [Guinée en particulier] environ 50 % de la population de Conakry chauffe ses aliments avec du bois des mangroves environnantes, c'est un véritable artisanat). En agissant ainsi, ils ne font qu'accentuer les dégradations, car en dénudant le substratum,

cela entraîne un appauvrissement de son contenu organique et l'apparition de phénomènes de ruissellement et d'érosion (Victor, 1996 ; Saffache, 2001). Les eaux de pluie, n'étant plus amorties par un couvercle végétal et n'étant pas non plus utilisées par un réseau racinaire, ruissellent donc sur le substratum en mobilisant d'importants volumes sédimentaires qui s'accumulent ensuite dans les exutoires marins. En 1995, une étude financée par le Plan des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) a estimé à 7,9 millions de m^3 la charge sédimentaire évacuée dans la baie de Port-au-Prince depuis 1958. Cela explique l'hypersédimentation côtière (très visible en raison de la présence de panaches turbides), la nécrose des platures coralliennes, la fossilisation progressive des herbiers de phanérogames et la raréfaction des organismes filtreurs (lambis par exemple) qui migrent vers des espaces moins turbides.

2.3. La surexploitation des ressources halieutiques côtières

12 S'il est vrai que l'île d'Hispaniola jouit d'un patrimoine marin exceptionnel (un des plus productifs de la Caraïbe), côté haïtien ce dernier a été largement amputé par les artisans-pêcheurs qui, ne disposant que de matériels rudimentaires, épuisent la ressource côtière au détriment de la ressource hauturière. Des missions effectuées pour le compte de l'UNESCO (1998) indiquent que dans certains secteurs la diminution spécifique est telle, qu'aucun poisson comestible n'a été recensé et s'agissant de nombreuses espèces (mérous, vivaneaux, etc.) les juvéniles ont disparu. Enfin, en ce qui concerne les coquillages et les crustacés, ils sont soit totalement absents, soit immatures. Ces éléments sous-tendent bien une surexploitation de la ressource halieutique.

2.4. Une gestion des déchets inefficiente

13 Les sédiments terrigènes ne sont pas les seuls à s'accumuler dans les baies et les culs-de-sac marins ; les macro-déchets qui s'entassent dans les bourgs et les centres urbains se retrouvent eux aussi sur la frange côtière ou sous l'eau (une étude menée en 1996 pour la protection de la biodiversité marine indique que les détritus retrouvés sur les plages sont à 98 % constitués de matière plastique).

14 Pour ne prendre qu'un exemple, l'agglomération de Port-au-Prince produit en moyenne chaque année 600 000 tonnes de déchets solides, qui s'accumulent dans les rues, les caniveaux et les lits des rivières (Holly, 1999). En réalité, ces détritus devraient être évacués régulièrement, car les textes indiquent que lorsqu'ils jonchent les rues ils relèvent de la responsabilité des services municipaux, alors que lorsqu'ils s'accumulent dans les ravines et les lits des rivières, ils sont de la responsabilité des services techniques du Ministère des Travaux publics, des Transports et des Télécommunications. Le vrai problème n'est pas de savoir de qui relève la compétence du ramassage des ordures ménagères, mais de pouvoir effectivement les ramasser, car lors des crues des rivières ces macro-déchets sont charriés en direction des exutoires marins.

15 Il existe aussi des arrangements entre certains entrepreneurs et des conducteurs de bennes à ordures, dont les chargements détournés servent de remblais aux bidonvilles construits de façon conquérante en bordure côtière (Murat, 2001). Cette situation génère une pollution visuelle, participe durablement à la destruction des habitats littoraux, marins et sous-marins, mais est surtout un important vecteur de maladies. Quand on sait qu'en raison de l'absence de fosses septiques, les populations se soulagent en bordure de

mangrove, dans les lits des rivières ou en bordure côtière, on comprend dès lors que les maladies infectieuses et diarrhéiques soient si fréquemment diagnostiquées dans les hôpitaux haïtiens (Saffache, 2002 [2]).

16 Face à cette situation écologique déplorable, des solutions radicales devraient être trouvées rapidement. Si le contexte politique et socio-économique haïtien ne s'y prête pas (comment demander aux populations de protéger le milieu, alors même qu'il représente souvent leur seul moyen de subsistance), des solutions peuvent toutefois être énoncées.

3. Des solutions pour sortir de l'impasse

17 L'une des premières actions à entreprendre doit consister à former des écologues spécialistes des milieux marins. Haïti comptait jusqu'au début des années 1980 des chercheurs spécialisés dans ce domaine, mais la dégradation du climat politique les a fait fuir. En partant, ces derniers ont rapatrié vers d'autres contrées (le Canada et les États-Unis essentiellement) l'ensemble de leurs travaux (ouvrages, articles) ainsi que leur matériel d'études et de recherche. Dans ces conditions — en dépit de la bonne volonté affichée de certains politiques haïtiens — il est impossible de bâtir le moindre projet sérieux en l'absence de données scientifiques précises. Dans le but de fédérer les bonnes volontés et les moyens existants, le programme régional CARICOMP — qui a pour but d'évaluer la productivité des écosystèmes marins caribéens — pourrait assurer une double mission : accueillir et former de jeunes scientifiques haïtiens, tout en leur offrant la possibilité d'étudier leur milieu et de produire ainsi les premières données scientifiques exploitables.

18 Cette première initiative doit obligatoirement être relayée par la signature des conventions internationales qui réglementent la gestion et la protection des milieux marins. Pour des raisons de politique intérieure, entre 1958 et 1972, la République d'Haïti a refusé systématiquement de signer le moindre accord international. Il faut donc rapidement oublier cette époque et ratifier la convention de Carthagène (protection et mise en valeur de l'environnement marin de la Caraïbe), la convention de Bâle (interdiction des mouvements et des rejets transfrontaliers de déchets dangereux), la convention MARPOL (prévention de la pollution par les navires) et enfin la convention CITES qui régit le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction. Les littoraux haïtiens mériteraient aussi d'être intégrés au projet COSALC (projet parrainé par l'UNESCO et le *Sea Grant College* de Porto Rico, qui a pour finalité d'améliorer les capacités des états partenaires à aboutir à une gestion intégrée de leurs côtes).

19 Enfin, Haïti s'étant doté de textes de loi (UNESCO, 2002) qui régissent la navigation maritime, la pêche et plus généralement l'environnement, des fonctionnaires devraient être formés pour sensibiliser la population à ces questions, de façon à réduire progressivement les dégradations.

20 La seconde phase d'actions — plus opérationnelle — consisterait à protéger durablement les espaces les moins dégradés. Par exemple, l'UNESCO propose de créer une réserve de biosphère sur l'île de la Gonâve. Dans le même élan, pourquoi ne pas envisager de créer une réserve marine autour des îles des Arcadiens et plus généralement un observatoire du littoral qui aurait pour mission de recenser les sites naturels peu dégradés (ou encore récupérables) de façon à en interdire l'accès et tenter d'y instaurer des mesures de

protection drastiques. Lors de ses consultations, l'UNESCO a demandé à un chercheur français (L. Ménanteau) de lui proposer des pistes de réflexions. Ce dernier estime qu'il ne faut surtout pas dissocier protection de la nature et protection des patrimoines historiques et culturels et propose, outre la rédaction d'une réglementation spécifique visant la protection du patrimoine sous-marin, la création d'un « Conservatoire du Littoral » à la française, dans le but de s'approprier véritablement la frange côtière.

21 Lorsque ces étapes seront franchies, il faudra aller encore plus loin en mettant en place de vrais sites pilotes. Les expériences des autres îles de la Caraïbe (La République dominicaine, La Jamaïque, Porto Rico, les Antilles françaises, etc.) devraient être profitables aux managers de ces projets ; une vraie coopération s'établirait donc entre Haïti et ses voisins rompant ainsi plus d'un demi-siècle d'exclusion et de marginalisation. Pour ne prendre qu'un exemple, l'UNESCO envisage de transformer le village de Luly en site pilote ; il est vrai que ce dernier peut-être considéré comme un modèle en ce qui concerne le reboisement des versants et plus généralement la gestion des stocks de pêche. L'île de la Martinique disposant actuellement de quatre zones de cantonnement de pêche, ces deux expériences pourraient être confrontées dans le but de permettre à Haïti d'accéder à une vraie politique de préservation de sa ressource marine.

22 Enfin, pour tenter de repeupler le plateau insulaire haïtien, pourquoi ne pas envisager la pose de récifs artificiels. Dans ce domaine, La Martinique peut-être considérée comme un leader régional, car avec le concours de l'université de Montpellier I (et particulièrement du Pr. Barnabé) de nombreux projets de ce type ont abouti et donné satisfaction ; là encore, la mise en œuvre d'une vraie coopération régionale devrait permettre d'aider Haïti.

Conclusion

23 Toutes ces propositions visent en réalité un seul et même objectif, aboutir à terme à une gestion intégrée des côtes et des espaces marins haïtiens. Au-delà de la frange côtière, particulièrement turbide et dégradée, il est possible de développer des activités de plongée par exemple, une vraie activité de pêche hauturière et plus généralement une activité touristique nautique ; le tout étant d'agir en amont pour pallier les problèmes de dégradations à la source et non pas en aval pour en résoudre les conséquences.

24 Ce qui est à la fois effrayant et enthousiasmant dans le cas des espaces marins haïtiens, c'est que tout est à faire. Avec un minimum de stabilité et de bonne volonté politique, et avec l'aide des pays voisins et des institutions internationales, la gestion intégrée de la frange côtière et du milieu marin haïtien devrait devenir une réalité à terme.

BIBLIOGRAPHIE

Bouchon, C. (2000). *Diagnostic écologique des écosystèmes et des ressources marines côtières de la République d'Haïti, la région de Port-au-Prince à Saint-Marc*, S.L. : S.N., rapport du centre d'études appliquées au milieu naturel des Antilles et de la Guyane, 20 p.

Holly, G. (1999). *Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince,* S.L. : S.N., ouvrage réalisé pour la commémoration du 250ème anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince, 221 p.

Magny, E. (1991). *Ressources naturelles, environnement : une nouvelle approche,* Haïti : Editions Henry Deschamps, 252 p.

Moral, P. (1978). *Le paysan haïtien — étude sur la vie rurale en Haïti. Port-au-Prince*, Edition Fardin, 375 p.

Murat, C. (2001). *Aménagement et gestion du littoral de Port-au-Prince*, S.L. : S.N., Travail d'Etude et de Recherche, Université des Antilles et de la Guyane, 105 p.

Saffache, P. (2001). *De la dégradation à la restauration des sols : utilisation de méthodes traditionnelles et modernes en Haïti*, Le Courrier de l'Environnement de l'INRA, 43 : 102-106.

Saffache, P., O. Cospar et J.V. Marc (2002) [1]. Port-au-Prince (Haïti) : de l'inorganisation spatiale aux dégradations environnementales, Ecologie et Progrès, 2 : 69-77.

Saffache, P. (2002) [2]. « Eau et sous-développement : le cas de la région métropolitaine de Port-au-Prince », *Ecologie et Progrès,* 2 : 78-89.

Saffache, P. (2002) [3]. « La Plaine du Cul-de-Sac (République d'Haïti) : des dégradations à un aménagement raisonné », *Ecologie et Progrès,* 2 : 90-97.

Smolikowski, B. (1989). *Aménagements des bassins versants en Haïti*, Synthèse Atelier Conjonction, 182-183, 6 p.

UNESCO (1998). *Les côtes d'Haïti, évaluation des ressources et impératifs de gestion — résultat d'un séminaire et des activités de terrain correspondantes,* S.L. : S.N., dossiers régions côtières et petites îles, 2, 39 p.

UNESCO (2002). *Lois relatives à l'environnement côtier et à la pêche en Haïti,* S.L. : S.N., 45 p.

Victor, J.A. (1996). *Energie, charbon de bois et dégradation de l'environnement*, S.L. : S.N., non paginé.

INDEX

Index géographique : Haïti

AUTEUR

PASCAL SAFFACHE

Université des Antilles et de la Guyane ; Maître de conférences ;
pascal.saffache@martinique.univ-ag.fr